

Année académique 2022 - 2023

Domaine de la Santé

Bachelier : technologue en imagerie médicale

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél: +32 (0) 71 15 98 00 Fax: Mail: sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE 27 Intégrer les mesures de sécurité et de radioprotection en imagerie médicale III | | | | |
|---|---|-----------------------------|-------------|--|
| Code | PATI3B27TI | Caractère | Obligatoire | |
| Bloc | 3B | Quadrimestre(s) | Q1 | |
| Crédits ECTS | 2 C | Volume horaire | 24 h | |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | Jean-Louis GREFFE (jean-louis.greffe@helha.be) Annick NEIRINCK (annick.neirinck@helha.be) | | | |
| Coefficient de pondération | | 20 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour but de fournir aux étudiants les connaissances en controle de qualité, en continuité du cours donné en bloc 2, nécessaires à la construction des savoirs et savoir-faire prodigués par la formation qu'ils entament.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.2 Evaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.4 Construire son projet professionnel
 - 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires
 - 2.3 Respecter la législation et les réglementations
- Compétence 3 **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**
 - 3.1 Programmer avec ses partenaires, un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis
 - 3.2 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
 - 3.3 Participer à la démarche qualité
 - 3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

Acquis d'apprentissage visés

se référer aux fiches d'activités d'apprentissage

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PATI3B27TIA Contrôle de qualité 2 12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PATI3B27TIA Contrôle de qualité 2 10 PATI3B27TIB Hygiène hospitalière 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arythmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions:

- 1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arythmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- 2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités.

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR: il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage de l'UE contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement des compétences définies dans la fiche de l'unité d'enseignement. Les acquis spécifiques de chaque activité d'apprentissage contribuent à l'acquisition au développement et acquis d'apprentissage de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).



Année académique 2022-2023

Domaine de la Santé

Bachelier: technologue en imagerie médicale

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Contrôle de qualité 2 | | | | |
|---|--|-----------------|-------------|--|
| Code | 15_PATI3B27TIA | Caractère | Obligatoire | |
| Bloc | 3B | Quadrimestre(s) | Q1 | |
| Crédits ECTS | 1 C | Volume horaire | 12 h | |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Jean-Louis GREFFE (jean-louis.greffe@helha.be) | | | |
| Coefficient de pondération | | 10 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage permet à l'étudiant de poursuive son apprentissage relatif au contrôle qualité initié dans les blocs antérieurs. Apprentissage théorique et pratique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Etre apte à assurer des contrôles de qualité,

Comprendre et à pouvoir analyser un rapport de contrôle de qualité,

Comprendre un protocole.

Réaliser le maximum pour la radioprotection du patient.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Bases légales

Directive 97/43/EURATOM du Conseil du 13 juin 1997

Arrêté Royal du 20 juillet 2001

Contrôle de qualité en Médecine Nucléaire

Contrôle du pic photo-électrique

Contrôle de l"uniformité

Contrôle du centre de rotation

Contrôle de routine

Contrôle annuel

Type d'appareil:

Gamma caméra

Activimètre

Dépistage du cancer du sein

Assurance de la qualité en matière de dépistage mammographique

Recommandations européennes

Dépistage dans la Communauté française

Niveaux de référence diagnostiques

Procédures de certification et organismes certificateurs

Dispositions légales et protocoles en Belgique

Procédures et protocoles à l'étranger

Contrôle de qualité au niveau du scanner

Audit qualité

Le marquage CE

Introduction à la notion de qualité B Quamum Quaadril Ouatro

Démarches d'apprentissage

Exposés magistraux Contrôle de qualité en salle radio et de médecine nucléaire dans l'hôpital

Dispositifs d'aide à la réussite

séances de questions-réponses sur demande de l'étudiant

Sources et références

communiqués lors des cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

PowerPoint Différents documents (norme et législation) Livre bibliothèque

4. Modalités d'évaluation

Principe

se référer aux rubriques ci-dessous

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|-----|-----------|---|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | Exe | 100 | | | Exe | 100 |

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arythmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).



Année académique 2022-2023

Domaine de la Santé

Bachelier : technologue en imagerie médicale

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Hygiène hospitalière | | | | |
|---|--|-----------------|-------------|--|
| Code | 15_PATI3B27TIB | Caractère | Obligatoire | |
| Bloc | 3B | Quadrimestre(s) | Q1 | |
| Crédits ECTS | 1 C | Volume horaire | 12 h | |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Annick NEIRINCK (annick.neirinck@helha.be) | | | |
| Coefficient de pondération | | 10 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Mise en exergue des règles d'hygiène hospitalière dans la pratique quotidienne de leur activité et ce au travers des différents domaines d'application.

Mise en évidence de leurs rôles dans la démarche réflexive d'application des principes d'hygiène.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant sera capable de:

- citer et expliquer les différents niveaux d'exigences en hygiène en lien avec les différents dispositifs médicaux
- expliciter et justifier l'usage des antiseptiques et désinfectants
- expliquer le processus de décontamination/stérilisation
- décrire la mise en place d'une table stérile et l'habillage chirurgical ainsi que la notion d'asepsie progressive
- expliquer les notions d'isolement protecteur/septique et comportement adéquat selon les pathologies et circonstances de réalisation de l'acte d'imagerie.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Révision des notions théoriques et pratiques vues et réalisées en 1 Tim

Apprentissage des dispositifs médicaux: catégories et niveaux d'exigence en hygiène en fonction de leur utilisation Processus de décontamination, lecture des indicateurs de stérilité sur les différents emballages.

Ouverture et mise en place d'une table stérile ainsi que de l'habillage chirurgicale

Approfondissement des notions d'isolement protecteur/septique et comportement adéquat selon les pathologies et circonstances de réalisation de l'acte d'imagerie.

Lecture d'une pochette de fils, compte de compresse RX, règles de sécurité bistouri électrique et éther, badigeon opératoire

Démarches d'apprentissage

Utilisation de mots -clés aimantés et démarches réflexives par rapport à ceux-ci en mettant en évidence les rôles TIM.

Apport de matériels divers utilisés en imagerie non interventionnelle et interventionnelle.

Manipulation du matériel et de tous les supports.

Brainstroming de groupes

Mise en place des élèments stériles et habillage du TIM pour une aide au radiologue en situation stérile

Tout le matériel didactique

Dispositifs d'aide à la réussite

Voir démarches d'apprentissage

Sources et références

Revues diverses sur l'hygiène Rencontre Comité d'Hygiène Hospitalière Rencontre représentant et pharmacien hospitalier

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont : Support de cours qui est une base à la réflexion et à l'étude Prise de notes individuelles Support power point sur les techniquese et dispositifs médicaux rencontrés

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen ecrit sur l'ensemble de la matière vue en classe en faisant référence aux situations rencontrées lors de stage en imagerie médicale.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|-----|-----------|---|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | Exe | 100 | | | Exe | 100 |

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arythmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).